

Bulletin officiel n° 4032 du 10 rejeb 1410 (7 février 1990)
Dahir n° 1-83-338 du 11 rebia I 1407 (14 novembre 1986) portant publication de l'accord aérien
entre le Royaume du Maroc et l'Etat de Koweït, fait à Rabat
le 2 hija 1395 (5 décembre 1975).

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes-puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu l'accord aérien entre le Royaume du Maroc et l'Etat de Koweït, fait à Rabat le 2 hija 1395 (5 décembre 1975) ;

Considérant les notifications réciproques de l'accomplissement des procédures nécessaires à la mise en vigueur dudit accord,

A décidé ce qui suit :

Article Premier : Sera publié au Bulletin officiel, tel qu'il est annexé au présent dahir, l'accord aérien entre le Royaume du Maroc et l'Etat de Koweït, fait à Rabat le 2 hija 1395 (5 décembre 1975) (1).

Article 2 : Le présent dahir sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 11 rebia I 1407 (14 novembre 1986).

Pour contreseing :

Le Premier Ministre,

Dr Azzeddine Laraki.

(1) Voir le texte de l'accord dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 4032 du 10 rejeb 1410 (7 février 1990).